

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_03
Date de convocation : 15 février 2018

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-250500600-20180222-2018D3-DOB-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018



Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2018**

Par la suite d'une convocation en date du 16 février 2018, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la mairie d'Arviex, le 22 février 2018 à 17 heures 30 minutes sous la Présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Mathieu ANTOINE

Président : Christian GROSSAN

Région : Chantal EYMEOD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMEOD, Conseillère départementale, titulaire, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix) ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès** : Jacques BONNARDEL, Maire, présent ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Jacques BONNARDEL)
- **Aiguilles** : Serge LAURENS, Maire, excusé (pouvoir à Philippe CHABRAND) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé (pouvoir à Mathieu ANTOINE)
- **Arviex** : Philippe CHABRAND, Maire, présent ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent
- **Ceillac** : Christian GROSSAN, Maire, présent ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée (pouvoir à Christian GROSSAN)
- **Château-Ville-Vieille** : Jean-Louis PONCET, Maire, présent ; Laurent NIFNECKER, Conseiller municipal, présent
- **Eygliers** : Marcel PRA, Adjoint au Maire, présent
- **Guillestre** : Bernard Leterrier, Maire, présent
- **Molines-en-Queyras** : Francis MARTIN, Maire, présent ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, excusé
- **Ristolas** : Marie-José NOUHAUD, déléguée pour la commune, excusée ; Séverine BUES, déléguée pour la commune, excusée
- **Saint-Véran** : Danièle GUIGNARD, Maire, présente ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, présent

Vu :

- la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République sous le titre II « de la démocratie locale » chapitre 1^{er} « de l'information des habitants sur les affaires locales » ayant institué le débat d'orientations budgétaires (article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales) ;

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_03
Date de convocation : 15 février 2018

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2018**

- la loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015 renforçant les obligations de transparence ;
- la loi de programmation des finances publiques n°2018-32 du 22 janvier 2018 ;
- la Charte du Parc Naturel Régional du Queyras 2010-2021 ;
- le projet Avenir Horizon 2020 adopté par le Comité Syndical du 18 mars 2015 ;

Considérant :

- l'étape obligatoire du débat d'orientations budgétaires dans le cycle budgétaire ;
- le respect obligatoire d'un délai maximum de 2 mois précédant le vote du budget primitif ;
- le caractère non décisionnel du débat d'orientations budgétaires mais que sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique ;
- que le débat d'orientations budgétaires doit donner lieu à un vote ;

Il est proposé de débattre des orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras :

Etape obligatoire, le débat d'orientations budgétaires a vocation à informer les élus sur la situation économique et financière du PNR du Queyras afin d'orienter leurs choix lors du vote du budget primitif

L'ambition est de mettre en œuvre concrètement et efficacement les objectifs de la Charte du Parc naturel régional, assurer la planification des opérations, leur mise en valeur et leur évaluation, mais surtout rechercher la synergie, voire la mutualisation des acteurs dans un contexte de restriction budgétaire.

2017, année très importante, le Parc a fêté ses 40 ans tout au long de l'année dans tout le territoire. Cette année s'est également inscrite dans un contexte de renouvellement et une volonté de stabilisation des relations, d'une part, du Parc avec la Région et, d'autre part, du Parc et de la nouvelle Communauté de Communes.

Conformément à la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature, des paysages et à son décret d'application du 10 juillet 2017, la commune de Vars a délibéré pour rejoindre le Parc pour la partie Val d'Escreins.

Un délai supplémentaire a été accordé par la DREAL pour envoyer le bilan triennal qui doit être rédigé pour le printemps 2018 et sera soumis au Conseil National de Protection de la Nature.

En terme de gouvernance, il s'agira de continuer à faire fonctionner les Commissions thématiques et à travailler avec les élus référents.

L'enjeu est d'assurer la conservation et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager tout en permettant un développement harmonieux du territoire dans une logique de développement durable. Le Parc doit être force de proposition dans la prospective du territoire.

Les 3 axes de travail vont continuer à guider nos travaux pour l'année 2018 :

- 1- Protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et paysager et en faire un atout pour le territoire : actions de connaissance, éducation, de préservation et de valorisation, biodiversité, milieux humides, culture, écotourisme

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_03
Date de convocation : 15 février 2018

Objet : Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2018

- 2- Permettre et assurer un développement harmonieux du territoire : actions de gestion et d'aménagement, urbanisme, terres agricoles, forêt, prise en compte des risques, production et consommation d'énergie, tourisme
- 3- Retrouver le lien Parc/habitants du territoire : le Parc à la rencontre des habitants, communication, marque Valeurs Parc naturel régional, pastoralisme, alimentation, mobilité

Ces axes vont se décliner en actions suivantes :

- Education : la priorité est donnée aux scolaires, des actions concernent également le grand public et les socio-professionnels. Cette année, un nouveau dossier animation voit le jour et englobe le travail effectué dans la continuité du Programme Découvertes ;
- Biodiversité : la stratégie se poursuit en début d'année, document cadre sur le patrimoine naturel du Parc, le cœur de projet de ce document évolutif est de mettre en place des actions de connaissance et de gestion/protection des espèces et habitats et de s'ouvrir aux sciences participatives. L'objectif est de continuer à mettre en œuvre des actions très concrètes sur le territoire avec les habitants et les socio-professionnels ;
- Eau/Risques : le territoire étant labellisé PAPI, le travail d'animation va se mettre en place avec les partenaires concernés. Le travail sur l'eau et les milieux aquatiques va se poursuivre dans le cadre d'un nouveau Contrat de Rivière à élaborer avec les partenaires de façon transversale. Il convient également de suivre l'articulation de la politique de l'eau à l'échelle de la Haute-Durance. Suite à l'expérimentation PAPAM, et afin de poursuivre la dynamique locale sur l'approche multi-risques, le travail sur la « stratégie territoriale par la prévention des risques en montagne » va se mettre en place entre tous les acteurs dans le courant de l'année ;
- Culture : la définition d'une politique culturelle au Parc suit son cheminement notamment avec la mission de mise en réseau des espaces muséographiques et la volonté de travailler sur l'Interprétation du territoire ; une réflexion est engagée sur les espaces et en particulier sur la scénographie du Soum et les liens avec le four des Forannes et la Mine de Cuivre de Saint-Véran. Initié à l'Arche des Cimes, le travail avec des artistes va se poursuivre. Le dialogue sur nos espaces muséographiques va être très important avec la Région eu égard à sa feuille de route ;
- Tourisme : le schéma des activités de pleine nature (APN) doit toujours se poursuivre dans sa partie estivale et pourrait être élargi à l'échelle de la Communauté de Communes. La continuité du label Charte Européenne de Développement Durable va permettre d'asseoir la stratégie écotouristique les partenaires sur le territoire autour de l'ambition d'offrir aux visiteurs une découverte du territoire au travers d'un tourisme de qualité, à taille humaine et respectueux de l'environnement. Le lien avec les Offices de Tourisme du Guillestrois-Queyras et de Vars est majeur pour le territoire ;
- Urbanisme : la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme (PLU) avec la Charte va se poursuivre, le Parc doit être systématiquement associé lors de l'élaboration ou modification des PLU

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_03
Date de convocation : 15 février 2018

Objet : **Débat d'orientations budgétaires du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2018**

dans l'objectif commun de gestion économe du territoire. Le Parc va travailler également sur le patrimoine queyrassin et le paysage ;

- Agriculture : la question de la préservation des terres agricoles et du foncier constitue un enjeu majeur ainsi que la reprise ou la création d'exploitation. Le travail sur les diagnostics agro-pastoraux doit permettre de décliner des recommandations dans les baux d'alpage. Le Système Alimentaire Territorial se met en place avec tous les acteurs concernés du PETR ;
- Forêt : il est nécessaire de continuer l'expérimentation sur les îlots de sénescence de Château-Ville-Vieille, effective sur Ristolas dans le cadre de l'animation de la ZPS du Haut Guil ;
- Energie : le travail avec le PETR doit être poursuivi notamment dans le cadre du TEPCV2 et du plan climat énergie. Pour le Parc, une attention sera portée sur le suivi des consommations énergétiques dans l'objectif de les réduire, la formation des élus, la mobilité et les stations ;
- Economie Durable : la dynamique Marque Valeurs Parc naturel régional doit être poursuivie et élargie à d'autres secteurs ;
- Médiation : le soutien au pastoralisme va se poursuivre dans le contexte de prédation ainsi que la diffusion de la connaissance et l'expérimentation ;
- Réserve Nationale Ristolas Mont Viso : cette année va être consacrée à la mise en œuvre et aux travaux du plan de gestion ainsi qu'à son évaluation pour un nouveau plan de gestion en 2018 ;
- Natura 2000 : l'animation sur les 4 sites ZSC et ZPS continue dans le cadre de la nouvelle convention d'animation de 3 ans ;
- Man And Biosphère (MAB) : la gouvernance est à asseoir ainsi que le montage de projets et les financements liés ; un travail en partenariat avec la Région et le Parc du Mont Viso se met en place pour construire des projets dans le cadre de financements européens PITEM et PITER avec la prudence requise pour ce genre d'engagement.

La mise en place du dispositif de suivi-évaluation précis et régulier de la réalisation des mesures et de leur impact sur le territoire est aujourd'hui indispensable pour évaluer les actions de la charte et préparer l'avenir.

Dans un souci d'efficacité énergétique, de confort thermique et acoustique et afin de répondre aux normes d'accessibilité, les travaux seront réalisés pour la Maison du Parc, d'autres travaux ponctuels se feront dans les espaces muséographiques.

Le Parc doit être plus proche du territoire et de ses habitants : l'idée est de continuer à mettre en place des réunions publiques pour aller à la rencontre des habitants dans la poursuite des festivités des 40 ans du Parc.

DELIBERATIONS

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 22 février 2018
Délibération n° : 2018_03
Date de convocation : 15 février 2018

Objet : **Débat d'orientations budgétaires
du Parc naturel régional du Queyras pour l'année 2018**

A ce titre, des évènements vont agrémenter l'année. Il conviendra de pérenniser les réunions dans chaque commune.

Ces actions devront être menées dans une maîtrise budgétaire et notamment de la masse salariale. Certaines de ces actions ont déjà obtenu des financements, d'autres sont à demander. Il est important d'émettre une grande réserve sur l'obtention de ces financements. C'est pourquoi il est proposé de n'inscrire au budget que les actions déjà financées et de prévoir, lors du vote d'un budget supplémentaire ou de décisions modificatives, d'autres actions potentielles. Des points de vigilance sur les baisses de financement des partenaires doivent donc être pris en compte et accompagner nos travaux de construction budgétaire qui se présentent de la façon suivante :

- Propositions Fonctionnement : dépenses et recettes, 1 930 900 €
- Propositions Investissement : dépenses et recettes, 360 000 €

Le Comité syndical du Parc naturel régional, réuni le 22 février 2017, décide, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice : 24
Nombre de suffrages : 22
Nombre de membre présents : 15
Nombre de membres représentés : 4

Nombre de suffrages exprimés :
Votes contre : 0 Pour : 22
Abstentions : 0

- propose les orientations budgétaires pour l'année 2018.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Président,
Christian GROSSAN**

